

**Nadia Bellaoui****Présidente de l'Agence du Service civique**

## HUMANISER LES POLITIQUES PUBLIQUES EUROPÉENNES, AVEC LES JEUNES

Le Service civique et le Corps européen de solidarité ont fait leurs preuves comme accélérateurs de compétences, de confiance en soi et de sécurisation des parcours des jeunes, dans leur diversité. Leur prochain défi commun est de devenir des instruments assumés de co-construction et d'humanisation des politiques publiques européennes, en donnant toute sa place à l'engagement des jeunes pour transformer l'action publique elle-même. Ils n'ont plus seulement vocation à transformer les jeunes, mais bien que les jeunes transforment les politiques qu'ils servent.

### **La création du Service civique, entre cohésion républicaine et préparation à l'emploi**

Le Service civique est né en France, en 2010, après une intense période de débat public et de concertation. Celle-ci avait démarré, après les « émeutes urbaines » de 2005, avec la publication, dans le journal *La Croix*, d'une tribune en faveur de la création d'un Service civique, signée par de nombreuses personnalités de tous les horizons politiques et professionnels.

L'artisan principal du Service civique est Martin Hirsch, alors Haut-commissaire « d'ouverture » du Président de la République, Nicolas Sarkozy. La proposition de loi de création du Service civique, issue du Sénat, a été adoptée à la quasi-unanimité de la représentation nationale, le 10 mars 2010.

Le Service civique s'inscrivait en effet dans une gamme variée d'agendas politiques, depuis la volonté d'améliorer l'employabilité des jeunes dans une période où leur taux de chômage était préoccupant, jusqu'au souci de prévenir la délinquance en luttant contre l'oisiveté, en

passant par la conviction que, au travers d'un engagement long et intensif, les jeunes pouvaient contribuer au renouvellement du service public et des politiques publiques, et prendre leur part à la résolution des grands défis du pays.

### **Le Service civique aujourd'hui : plus d'un jeune Français sur dix s'engage**

Le Service civique offre la possibilité aux jeunes, Français ou résidant légalement en France, de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans lorsqu'ils sont en situation de handicap, de s'engager pour l'intérêt général en réalisant une mission longue, intensive et indemnisée.

Les organismes d'accueil, agréés par l'Agence du Service civique, opérateur de l'État, sont des associations pour 60% d'entre eux, et des services publics pour 40%. Les missions durent de 6 à 12 mois (8 mois en moyenne) et prévoient un minimum de 24 heures par semaine, ou l'équivalent sur la durée complète de la mission. Elles sont indemnisées à hauteur de 620 euros au minimum par mois. Cette indemnité est prise en charge à 80% par l'État, qui cotise également, pour le compte des jeunes, à la Sécurité sociale et à la retraite.

Les jeunes qui s'engagent dans le Service civique sont accompagnés par un tuteur, désigné par l'organisme d'accueil, aussi bien pour leur mission que pour leur projet d'avenir. Ils bénéficient aussi d'une formation civique et citoyenne, qui n'est pas orientée vers l'action qu'ils mènent mais conçue comme un socle commun de références liées aux valeurs de la République ou encore aux enjeux de développement durable.

Chaque jeune peut effectuer une seule mission de Service civique.

Parmi ceux qui font ce choix, on trouve un tiers d'étudiants, un tiers de demandeurs d'emploi et un tiers d'inactifs, ni en emploi ni en formation. En termes de qualification, 42% des jeunes ont le niveau du bac, 23% ont un niveau inférieur au bac et 35% ont un diplôme d'études supérieures. L'effectif des jeunes comprend 3,2% de personnes en situation de handicap. Ce chiffre est encore insuffisant mais il progresse chaque année.

Le Service civique peut s'effectuer dans le secteur de l'éducation (33% des missions), de la solidarité (26%), du sport (16%) ou encore de l'environnement (8%). La plateforme [www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr) permet la mise en relation entre les souhaits des jeunes et les offres de missions.

Les choix qu'ils effectuent sont déterminés par plusieurs facteurs, dont la proximité par rapport à leur domicile. Si le secteur de l'éducation vient en tête des missions effectuées,

devant la solidarité, c'est précisément en raison du maillage très important du Ministère de l'Éducation nationale sur l'ensemble du territoire, en milieu rural, dans les quartiers Politique de la ville ou en outre-mer.

### **Des sources d'inspiration aux Etats-Unis et en Europe**

Le Service civique tel qu'il a été instauré en France tirait parti d'expériences sociales antérieures, en particulier celles menées par l'association Unis-Cité. L'une de ses trois fondatrices, américaine, diplômée de Yale, a bénéficié d'une bourse d'entrepreneuriat social pour adapter, en France, l'expérience du *City Year*, fondé en 1988, qui mobilise des jeunes diversifiés pour des missions communautaires d'un an. *City Year* a servi plus tard de modèle à *AmeriCorps*, lancé par Bill Clinton en 1993 comme programme fédéral de grande envergure pour la jeunesse. Ces « corps » mettent l'accent sur l'engagement collectif (en « brigade »), la diversité et l'impact social, des piliers du Service civique en collectif proposé par Unis-Cité.

Dans le modèle adopté en France en 2010, ce n'est pas le groupe qui est intégrateur mais la mission elle-même. C'est par la participation – individuelle, plus rarement en binôme – à un collectif de travail que les jeunes découvrent l'intérêt général et que les liens se créent, pas tant entre jeunes, qu'avec les tuteurs et les bénéficiaires de l'action. Unis-Cité continue cependant de servir de laboratoire au Service civique à la française en accueillant encore aujourd'hui des jeunes selon ses propres modalités, pour un effectif qui représente environ un jeune du Service civique sur dix.

Le *Servizio Civile Universale* a été une autre source d'inspiration forte. Dans les années 2000, l'Italie avait ouvert son service civil, auparavant réservé aux hommes objecteurs de conscience, aux jeunes femmes. Quelques années plus tard, les grandes associations italiennes ont vu l'arrivée de femmes à leur gouvernance, témoignant de l'impact profond que pouvait avoir le volontariat sur les organismes d'accueil.

### **L'articulation avec les autres sphères de la vie des jeunes**

Fort de sa position de Haut-commissaire plus largement en charge de la jeunesse, Martin Hirsch a mis beaucoup de soin à articuler le Service civique avec les autres politiques de jeunesse développées par les ministères sociaux et les ministères éducatifs.

Ainsi, il a été décidé que l'indemnité de Service civique serait cumulable avec les bourses étudiantes ; l'indemnité du Service civique se voit même majorée de plus d'une centaine d'euros pour les boursiers relevant des échelons les plus élevés. De même, pour les jeunes appartenant à des foyers touchant le Revenu de Solidarité Active (RSA). En situation de

handicap, l'allocation adulte handicapé peut être cumulée avec l'indemnité du Service civique, disposition sans laquelle il y aurait probablement peu ou pas de jeunes en situation de handicap effectuant un service civique aujourd'hui. Enfin, effectuer un Service civique suspend ses droits au chômage, que l'on retrouve à la fin de la mission.

Cette attention aux conditions de vie des jeunes et à la bonne articulation du Service civique avec les autres politiques publiques les concernant explique pour une bonne part de la durabilité du Service civique. Quinze ans plus tard, cet ADN est toujours vivant. Ainsi, en 2020, la création du Contrat Engagement Jeune a fait une place au Service civique comme « solution structurante » permettant de suspendre son droit à l'indemnité et de le retrouver, si besoin.

En 15 ans, 900 000 jeunes ont réalisé une mission de Service civique et ce dernier s'est imposé avant tout pour ce qu'il a apporté dans le parcours de formation initial des jeunes, dans leur diversité : une année utile pour réussir son orientation ou sa reprise d'études, découvrir un milieu professionnel et gagner en compétences et en confiance en soi.

### **Un tremplin vers les métiers de l'intérêt général**

Depuis quelques années, le Service civique s'est développé dans les administrations et opérateurs de l'État et dans un certain nombre de secteurs dont les métiers sont sous tension, par exemple dans le secteur du Grand âge. Un nouveau regard a été posé sur le Service civique, son apport, et son potentiel, d'orientation vers les métiers d'intérêt général.

Ainsi, l'enquête Génération 2017, comparant les trajectoires des jeunes selon qu'ils ont effectué ou non un Service civique, a montré que les emplois occupés par les jeunes passés par le Service civique ont des spécificités : davantage d'emplois dans le secteur public, dans des associations et dans des domaines tournés vers autrui tels que l'enseignement, la culture, la santé et le travail social. Le Service civique, notamment pour les plus diplômés, peut ainsi participer d'une stratégie visant à obtenir des postes dans des structures, secteurs ou métiers où les emplois sont plus rares ou avec des conditions d'emplois moins favorables, mais répondant à d'autres aspirations individuelles que la recherche d'un emploi stable avec une rémunération élevée (servir l'intérêt général, avoir un emploi qui fait sens, trouver sa voie professionnelle, etc.).

Le cœur de métier de l'Agence du Service civique a longtemps été de s'assurer que le Service civique ne venait pas se substituer à des emplois. Cet enjeu demeure. Pour autant, prendre en compte la manière dont le Service civique prépare, en particulier, aux métiers de la fonction publique et du travail social consiste à revenir aux sources en favorisant le rapprochement durable entre des jeunes et les organisations d'intérêt général.

## Un levier d'impact pour les organisations d'intérêt général

Outre cet éveil de vocations, il s'agit désormais de comprendre ce qu'apportent les volontaires aux organismes qu'ils rejoignent, à leurs actions et aux politiques publiques qu'ils servent. Jusqu'ici, c'est au moment d'agrément des missions qu'une conception sous-jacente de l'utilité sociale du Service civique s'est exprimée. Ainsi, la relation au public constitue un des critères retenus pour distinguer la mission d'un emploi.

Au-delà de la rétribution que cela représente pour le volontaire et le bénéficiaire du temps passé pour les enfants ou les aînés concernés, la conviction sous-jacente est que le Service civique est particulièrement performant lorsqu'il s'agit de générer des changements volontaires de comportement chez une catégorie de la population. Par exemple, pour inciter les enfants à pratiquer une activité physique quotidienne, rien ne vaut la fréquentation d'un jeune de 21 ans qui leur remet le pied à l'étrier et peut raconter comment il avait lui-même arrêté le sport à l'entrée au collège et les bienfaits qu'il tire à s'y être remis. Dans la lutte contre le harcèlement scolaire, les jeunes en Service civique peuvent servir de passerelle entre les élèves et l'institution scolaire : un élève victime ou témoin ne parle pas de la même façon à un jeune en Service civique qu'à une infirmière, un enseignant ou un conseiller principal d'éducation.

Cette volonté de mieux saisir ce qu'apporte le Service civique aux grands enjeux de société et aux politiques publiques correspond d'ailleurs à l'attente des jeunes. À la faveur de la création d'un Service civique écologique, une étude qualitative a été menée auprès de volontaires engagés dans l'environnement, réunis en *focus groups*, pour comprendre ce qu'ils pouvaient en attendre. Or, ces derniers ont exprimé une attente très forte en matière d'impact. De fait, ils sont prêts à prendre leur part de la transition écologique, mais à condition que leur action soit effectivement utile et que l'État, les entreprises et la société prennent la leur également.

## La création du Corps européen pour « la solidarité » et les « compétences »

Le Corps européen de solidarité est né, en 2016, quelques années après le Service civique français, d'une évolution et d'un élargissement du Service volontaire européen.

Dans son discours sur l'état de l'Union du 14 septembre 2016, le Président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, annonce la création d'un « *corps européen* », pour faire vivre « *la solidarité* », au-delà de la solidarité financière que représente le budget européen ou - déjà - la solidarité envers l'Ukraine face à la Russie.

« (...) dans la gestion de la crise des réfugiés, (dit-il), nous commençons à percevoir une certaine solidarité. J'ai la conviction qu'une solidarité beaucoup plus grande est nécessaire. Mais je sais aussi que la solidarité est un acte volontaire. Elle doit venir du cœur. Elle ne peut pas être imposée. Souvent, nous nous montrons plus volontiers solidaires dans les situations d'urgence. Quand des collines brûlaient au Portugal, ce sont des avions italiens qui ont éteint les flammes. Quand des inondations ont privé d'électricité une partie de la Roumanie, la lumière a été rétablie à l'aide de générateurs suédois. Quand des milliers de réfugiés ont débarqué sur les plages grecques, ce sont des tentes slovaques qui leur ont servi d'abri. C'est dans ce même esprit que la Commission propose aujourd'hui de créer un Corps européen de solidarité. Les jeunes de toute l'Union pourront proposer leur aide là où elle sera le plus utile, pour répondre aux situations de crise, comme la crise des réfugiés ou les récents tremblements de terre en Italie. »

Et le président de la Commission termine par une précision : « En rejoignant volontairement le Corps européen de solidarité, ces jeunes pourront développer leurs compétences, avoir un travail et aussi vivre une expérience humaine de grande valeur ».

Le Corps européen de solidarité a marqué la transformation d'un « simple » programme de mobilité non formelle à une véritable politique publique. Il s'est mis en place non seulement comme un « guichet unique » pour toutes les formes d'engagement solidaire des jeunes (volontariat, projets de solidarité, parfois stages/emplois), là où le Service volontaire européen était concentré sur le seul volontariat transnational, mais aussi comme une opportunité donnée aux jeunes d'être des acteurs concrets de la solidarité européenne, de l'incarner sur le terrain. Ainsi, le Corps européen de solidarité (CES) est conçu d'emblée comme une réponse à l'euroscepticisme et un « moyen de contribuer au renforcement de la cohésion, de la solidarité, de la démocratie et de la citoyenneté en Europe ».

Le renforcement de l'employabilité des jeunes et de leurs perspectives professionnelles reste pour autant partie intégrante de l'ambition. Dès les premiers documents de la Commission, le CES est présenté comme devant offrir, au-delà de l'engagement, des perspectives en termes d'emploi ou de stage liés à la solidarité, afin d'améliorer l'insertion sur le marché du travail.

Pour les volontaires, il représente une opportunité unique : il leur donne la possibilité de rencontrer l'altérité, mais également d'apprendre sur eux-mêmes, d'acquérir des compétences et de se tisser un réseau. Le profil des jeunes engagés est varié : 7000 jeunes Français ont réalisé une mission en Corps européen de solidarité depuis 2021. 65% sont des

femmes et 43% sont des « jeunes ayant moins d'opportunités ». Le Corps européen de solidarité, limite en effet, les obstacles financiers et il n'y a aucun prérequis, ni de langue, ni de diplôme. En contrepoint de l'image d'une Union européenne technocratique et éloignée des citoyens, le Corps européen de solidarité participe à la construction d'une Europe vécue, où l'engagement solidaire constitue un mode concret d'incarnation des valeurs européennes.

### **Vers une « réponse européenne commune » à des défis sociaux et humanitaires ?**

En positionnant la solidarité, la réponse aux crises et l'aide humanitaire au cœur du programme, l'Union européenne ne se contente pas d'offrir une expérience à des individus ; elle se dote potentiellement d'un instrument souple de présence sur le terrain, capable d'appuyer les politiques européennes d'asile, de cohésion, de développement ou de climat. Dans cette logique de « réponse européenne commune » à des défis sociaux et humanitaires, il devient essentiel de mieux mesurer l'impact sociétal des programmes nationaux et communautaires d'engagement - Service civique français ou Corps européen de solidarité - et de renforcer leur complémentarité.

Cela suppose, d'une part, de croiser les données existantes sur les volontaires (profils, trajectoires, compétences acquises) avec des analyses fines de changement dans les organisations d'accueil (écoles, communes, hôpitaux, associations, services déconcentrés) ; d'autre part, de relier ces transformations micro - éveil de vocations, changements de comportements, renouvellement des pratiques - à des politiques publiques à l'échelle européenne.

Cela suppose, d'autre part, de rapprocher les modalités concrètes de mise en œuvre pour aller vers des missions communes recherchant les mêmes effets et un impact démultiplié.

Cette ambition apparaît atteignable dans le courant de la prochaine programmation 2028-2034.